

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE BIELLE

DU 2 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le deux mars, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués se sont réunis en Mairie de BIELLE sous la présidence de M. Jean MONTOLIEU, Maire.

Présents : M. Jean MONTOLIEU, Mme Marie-France POEYMEDOU, M. Alain LALOUBERE, M. Eric DIES, Mme Elisabeth ESTOPPEY, M. Pierre CRAVEIRO, Mme Laetitia LAYRIS-VERGES, M. Jean-Pierre POMMIES, M. François Xavier DEMULSANT.

Procuration : -

Absent : M. Rémi PARIS, Mme Joseline LABADIOLE

Secrétaire de séance : M. Pierre CRAVEIRO

Après avoir accueilli les participants et constaté que le quorum était atteint, le Président de séance propose de procéder à l'examen de l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR :

- **Approbation du PV de la séance précédente**
- **Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget principal**
- **Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget annexe (eau et assainissement)**
- **Affectation des résultats pour le budget principal**
- **Affectation des résultats pour le budget annexe**
- **Ouverture de crédits pour l'achat de la parcelle place de la Victoire**
- **Demande de participation financière pour un stage**

1. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

Préalablement à la mise en discussion des affaires portées à l'ordre du jour, le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la réunion du 13 décembre 2025.

2. D202601 – Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget principal

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui se résume ainsi :

Investissement :

Dépenses : • Prévu = 1 702 802,00 € • Réalisé = 127 541,61 € • Reste à réaliser = 952 690,00 €	Recettes : • Prévu = 1 702 802,00 € • Réalisé = 923 000,51 € • Reste à réaliser = 0,00 €
---	---

Fonctionnement :

Dépenses : • Prévu = 1 662 387,59 € • Réalisé = 488 710,61 €	Recettes : • Prévu = 1 662 387,59 € • Réalisé = 1 759 607,21 €
---	---

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 795 458,90 €

Fonctionnement : 1 270 896,60 €

Résultat global : 2 066 355,50 €

Voté à l'unanimité, le Maire ne participant pas au vote.

3. D202602 - Compte Financier Unique (CFU) 2025 pour le budget annexe (Eau et assainissement)

M. le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 qui se résume ainsi :

Investissement :

Dépenses : • Prévu = 85 961,65 € • Réalisé = 71 610,18 € • Reste à réaliser = 0,00 €	Recettes : • Prévu = 85 961,65 € • Réalisé = 85 138,76 € • Reste à réaliser = 0,00 €
---	---

Fonctionnement :

Dépenses : • Prévu = 154 235,77 € • Réalisé = 85 987,36 €	Recettes : • Prévu = 154 235,77 € • Réalisé = 154 242,36 €
--	---

Résultat de clôture de l'exercice :

Investissement : 13 528,58 €

Fonctionnement : 68 255,50 €

Résultat global : 81 784,08 €

Voté à l'unanimité, le Maire ne participant pas au vote.

4. D202603 – Affectation des résultats 2025 sur le budget principal

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean MONTOULIEU, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		199 166,01
- un excédent reporté de :		1 071 730,59
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		1 270 896,60
- un excédent d'investissement de :		795 458,90
- un déficit des restes à réaliser de :		952 690,00
Soit un besoin de financement de :		157 231,10
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		1 270 896,60
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		157 231,10
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		1 113 665,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		795 458,90

Voté à l'unanimité

5. D202604 – Affectation des résultats 2025 sur le budget annexe

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Jean MONTOULIEU, après avoir approuvé le Compte Financier Unique de l'exercice 2025,

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
- un excédent de fonctionnement de :		12 343,73
- un excédent reporté de :		55 911,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :		68 255,50
- un excédent d'investissement de :		13 528,58
- un déficit des restes à réaliser de :		0,00
Soit un excédent de financement de :		13 528,58
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT		68 255,50
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)		0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)		68 255,50
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT		13 528,58

Voté à l'unanimité.

6. D202605 – Ouverture de crédits au budget principal

Le Maire rappelle qu'une collectivité peut voter l'ouverture anticipée des dépenses d'investissement, avant le vote du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

L'article L .1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que jusqu'au vote du budget primitif (BP), le Maire peut, sur autorisation de l'assemblée délibérante, engager et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette, déduction faite des crédits pour dépenses imprévues et des restes à réaliser. La délibération devra préciser les montants et affectations de ces crédits, qui seront inscrits au budget primitif 2026.

Les opérations permettant l'achat de la parcelle A1070 au Secours Catholique sont terminées. La commune doit maintenant payer la somme de 1527,00 euros (mille cinq cent vingt-sept euros).

Le Maire demande au Conseil Municipal de l'autoriser à ouvrir les crédits nécessaires, avant le vote du budget 2026, soit :

- Article 2112 (Terrains de voirie) +1527,00 euros

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

- AUTORISE l'ouverture de crédits sur le budget principal de la commune à l'article 2112 pour un montant de 1527 euros pour le paiement de la parcelle A1070 – Place de la Mairie.
- CHARGE le Maire de prévoir ces mêmes crédits sur le budget primitif 2026.

Voté à l'unanimité.

7. D202606 – Demande d'aide financière

Le Maire présente au Conseil Municipal une demande d'aide à la mobilité internationale reçue de la part de Madame Justine TOULET-HELIP pour financer un voyage au Portugal dans le cadre de sa 3^{ème} année de licence en Parcours Préparatoire au Professorat des Ecoles (PPPE).

Le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer sur cette question.

Considérant que la commune de BIELLE n'a pas prévu cette dépense au budget ;

Considérant que seules les sorties scolaires de groupe sont aidées financièrement par la commune de BIELLE ;

Après avoir entendu le Maire, et après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal ...

- DECIDE de ne pas accepter la demande d'aide
- CHARGE le Maire d'envoyer un courrier à la demandeuse.

Voté à l'unanimité.

8. QUESTIONS DIVERSES

Sans objet

Les délibérations prises au cours de la séance sont numérotées **de D202601 à D202606**.

Présents : M. Jean MONTOLIEU, Mme Marie-France POEYMEDOU, M. Alain LALOUBERE, M. Eric DIES, Mme Elisabeth ESTOPPEY, M. Pierre CRAVEIRO, Mme Laetitia LAYRIS-VERGES, M. Jean-Pierre POMMIES, M. François Xavier DEMULSANT.

Procuration : -

Absent : M. Rémi PARIS, Mme Joseline LABADIOLE

Signature du Maire :



Signature du secrétaire de séance :



COMMUNE DE BIELLE

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

L'article L. 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au compte financier unique. La présente note répond à cette obligation.

Pour mémoire, le compte financier unique:

- est établi en fin d'exercice par le maire,
- est le bilan financier de la commune. Il rend compte des opérations budgétaires exécutées.
- rapproche des prévisions budgétaires inscrites au budget primitif des réalisations effectives, en dépenses et en recettes, pour les deux sections,
- se présente de la même manière que le budget pour permettre la comparaison et présenter les résultats comptables de l'exercice.

Le compte financier unique comporte deux grandes sections bien distinctes :

- **La section de fonctionnement** qui concerne la gestion courante de la commune,
- **La section d'investissement** qui retrace les opérations non courantes, ponctuelles, de nature à modifier le patrimoine de la commune.

Contrairement à un budget qui doit être équilibré (dépenses = recettes pour chaque section), le compte financier unique fait ressortir des écarts entre les dépenses et les recettes de chaque section. Son objectif est de dégager les résultats de l'exercice en sachant que les informations qui y figurent sont concordantes avec celles présentées par le Trésorier dans son compte de gestion.

On note une exécution financière saine au service des habitants.

Note de présentation du compte financier unique 2025 Budget général

1. La section de fonctionnement

1.1 Résultat

a) Résultats de fonctionnement pour l'année 2025

Recettes de fonctionnement	1 759 607,21 €
Dépenses de fonctionnement	- 488 710,61 €
Résultats de l'année 2025	1 270 896,60 €

1.2 Analyse

Les dépenses de fonctionnement :

Les dépenses de fonctionnement regroupent toutes les dépenses de gestion courante nécessaires au bon fonctionnement des divers services communaux notamment :

- **1) Les charges à caractère général (chapitre 011)**

Ce chapitre contient toutes les dépenses relatives aux bâtiments communaux, à l'énergie, aux frais de communication, aux contrats de maintenance et prestations de services, aux assurances, aux achats de petits matériels et d'entretien courant, aux fournitures administratives et scolaires, aux fêtes et cérémonies, à l'impression du bulletin municipal, aux taxes foncières payées par la commune,

...

Pour 2025, les dépenses au sein de ce chapitre s'élèvent à **185 698,73 €**. On observe une baisse par rapport aux dépenses de 2024 qui s'élevaient à **207 508,28 €**.

- **2) Les dépenses de personnel (chapitre 012)**

Ces dépenses s'élèvent à **162 828,83 €** pour l'année 2025. Elles étaient de **167 518,89 €** en 2024.

- **3) Les charges de gestion courante (chapitre 65)**

Ce chapitre regroupe les indemnités des élus, les subventions versées aux associations, les frais de contingents incendie, les participations aux organismes extérieurs (syndicats intercommunaux et les subventions au budget annexe de l'eau et de l'assainissement. Ces charges s'élèvent à **129 437,58 € pour 2025 contre 207 348,47 € en 2024**.

En 2025, les subventions aux associations (6574) ont été attribuées pour un montant de 13 160,00 € aux associations sportives, culturelles et caritatives de la Vallée d'Ossau contre 12 850,00 € e, 2024.

- **4) Les charges financières (chapitre 66)**
Ces charges concernent les intérêts des emprunts. Il n’y a plus d’emprunt sur le budget principal.

- **5) Les charges exceptionnelles (chapitre 67)**
Il n’y a pas eu de charges exceptionnelles en 2025.

Récapitulatif des dépenses de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CA 2024	CA 2025	Variation
011	Charges à caractère général	207 508,28 €	185 698,73 €	-21 809,55 €
012	Charges de personnel	167 518,89 €	162 828,83 €	-4 690,06 €
014	Atténuation de produits	9 792,00 €	10 704,00 €	+912,00 €
65	Autres charges de gestion courante	207 348,47 €	129 437,58 €	-77 910,89 €
66	Charges financières	0 €	0 €	0 €
67	Charges exceptionnelles	0 €	0 €	0 €
68 et 042	Amortissements et opérations d'ordre	2 988,63 €	41,47 €	-2 947,16 €
Total des dépenses		595 156,27 €	488 710,61 €	106 445,66 €

Les recettes de fonctionnement :

Les recettes réelles peuvent être classées en plusieurs catégories selon leur origine :

- Atténuation de charges
- Les produits issus de la fiscalité directe locale
- Les dotations de l’État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d’autres collectivités
- Les produits des services
- Les revenus des immeubles communaux

1) Les atténuations de charges (chapitre 013)
Il s’agit de *remboursement de l’assurance statutaire suite à des arrêts maladies des agents* pour un montant de 805,35 € en 2025. Il n’y en a pas eu en 2024.

2) Les produits des services et du patrimoine (chapitre 70)
Les produits proviennent principalement :

- Coupes de bois : 244,40 €
- De l’occupation du domaine public (SHEM, GRDF, ENEDIS, Orange...) : 2 474,37 €

3) Les impositions directes (chapitre 731)
Les taux d’imposition communaux sont :

Taxe sur le foncier bâti : 24,77%
Taxe sur le foncier non bâti 41,49%

L’augmentation du produit de la fiscalité est liée, d’une part, à la revalorisation de la base fiscale via un coefficient d’actualisation calculé par l’administration fiscale, en fonction de l’inflation, pour l’ensemble du territoire national et, d’autre part, à la construction

de nouvelles habitations. Cette croissance « physique » des bases est notamment le résultat des constructions de nouveaux logements qui connaît un rythme assez dynamique dans notre commune.

Evolution du chapitre 731 :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 731	230 821,43 €	245 370,41 €	250 529,33 €
73111 – Impôts directs locaux	188 065 €	205 980 €	214 909 €

4) Les impôts et taxes (chapitre 73)

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 73	61 128,62 €	60 750,00 €	60 236,00 €
73 211 – Taxes foncières et d'habitation	38 426 €	37 251 €	34 644 €

Le chapitre 73 regroupe également : *la fiscalité reversée par la CCVO, les taxes sur les pylônes, et les taxes additionnelles aux droits d'enregistrement.*

5) Les dotations, subvention et participations (chapitre 74)

La dotation globale de fonctionnement (DGF), principale dotation de fonctionnement de l'Etat aux collectivités territoriales, est une ressource importante qui a évolué de la manière suivante :

	CA 2023	CFU 2024	CFU 2025
Chapitre 74	255 906,76 €	358 333,42 €	329 221,69 €
74 111 – Dotation forfaitaire	188 241 €	196 154 €	181 461 €

Le chapitre 74 regroupe également *le FCTVA sur les dépenses de fonctionnement, et les dividendes perçus de la CSHO et de la CSBB.*

Récapitulatif des recettes de fonctionnement

Chapitres	Intitulés	CFU 2024	CFU 2025	Variation entre 2025 et 2024
R002	Excédent de fonctionnement reporté	949 752,96 €	1 071 730,59 €	+121 977,63 €
013	Atténuation de charges	2 580,24 €	805,35 €	-1 774,89 €
70	Produits des services	7 780,10 €	2 718,77 €	-5 061,33 €
73	Impôts et taxes	125 368,15 €	120 519,91 €	-4 848,24 €
731	Impositions directes	230 370,41 €	250 529,33 €	+20 158,92 €
74	Dotations et participations	358 333,42 €	329 221,69 €	-29 111,73 €
75	Autres produits (dont loyers)	36 315,11 €	37 853,44 €	+1 538,33 €
77	Produits exceptionnels	0 €	4 080,00 €	+4 080,00 €

2. La section d'investissement

2.1 Résultat

a) Résultats d'investissement pour l'année 2025

Recettes d'investissement	923 000,51 €
Dépenses d'investissement	- 127 541,61 €
Résultats de l'année 2025	795 458,90 €

b) Excédent ou déficit à reporter au budget primitif 2026

Excédent de 795 458,90 €

c) Solde des restes à réaliser : 952 590 € en dépenses

2.2 Analyse

Les dépenses d'investissement :

Ce sont des dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité et le remboursement du capital des emprunts contractés.

- 1) Emprunts et dettes assimilés (chapitre 16)

La commune n'a plus d'emprunt en cours.

- 2) Chapitres 21 et 23

Les principaux investissements réalisés en 2025 sont les travaux de rénovation de la place du Poundet (43 629,26 €), les études pour la réfection de la Maison des Associations, et les études pour la réfection de l'église.

Les recettes d'investissement :

Ces recettes englobent les ressources propres, les recettes perçues liées aux projets d'investissement retenus, les recettes en lien avec l'urbanisme (la taxe d'aménagement) et, si besoin, les emprunts nouveaux.

Pour l'année 2025, les recettes d'investissement s'élèvent à 923 000,51 €. Elles comprennent :

- Les recettes réelles

- Il s'agit des subventions d'investissement reçues, du FCTVA (remboursement de la TVA sur certaines dépenses) et de notre excédent d'investissement reporté.

- Les recettes d'ordre qui représentent des écritures comptables diverses.

III. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

3. Les données synthétiques du compte administratif – Récapitulation

Résultat	Recettes 2024	Dépenses 2024	2024	Recettes 2025	Dépenses 2025	2025
Investissement	1 223 108,64 €	348 909,98 €	874 198,66 €	923 000,51 €	127 541,61 €	795 458,90 €
Fonctionnement	1 663 398,61 €	591 668,02 €	1 071 730,59 €	1 759 607,21 €	488 710,61 €	1 270 896,60 €
Global	2 886 507,25 €	940 578,00 €	1 945 929,25 €	2 682 607,72 €	616 252,22 €	2 066 355,50 €